



ANNEXE 2 – cartographie tracé

« Pour un tracé de véloroute socialement responsable et écologiquement soutenable pour le Nord de la Haute-Saône et la vallée de la Saône »

Cartographie des variantes et des mesures compensatoires proposées par les ONG environnementalistes

Déposition et propositions des ONG environnementalistes à l'Enquête d'Utilité Publique du projet d' « Aménagement du tronçon de la Véloroute V50 - Saône entre Corre - Port-sur-Saône » porté par le département de la Haute-Saône »
Avril 2021



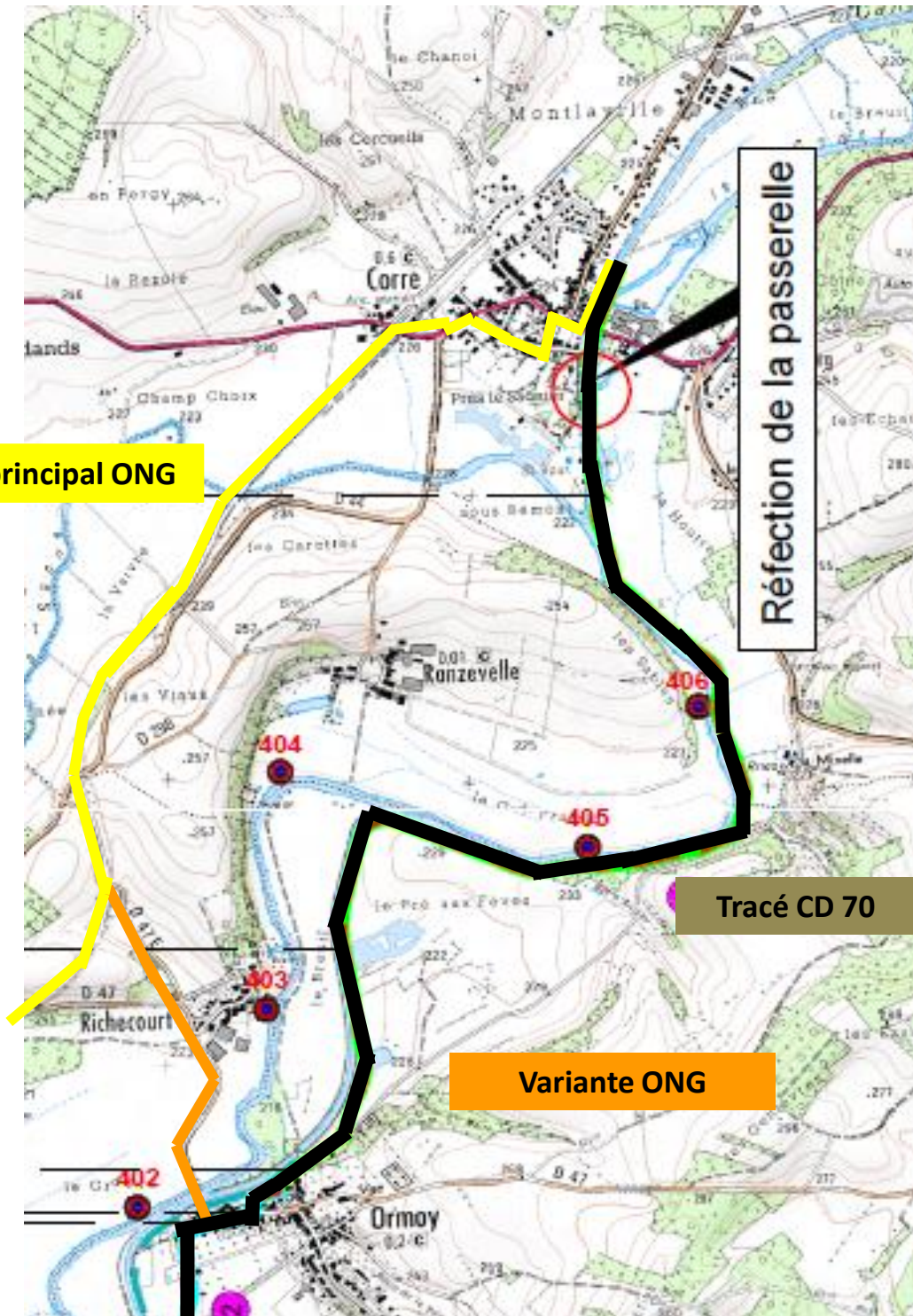
**Le tracé principal
et les variantes proposées
par les ONG environnementales**

Avril 2021

Section Corre (PK 407) – Ormoy (PK 403)

Tracé principal (tracé jaune) et variante (tracé orange)

A la sortie de canal de l'Est, la véloroute chemine dans Corre. Elle emprunte l'ancienne ligne de Tacot Corre – Jussey dont les caractéristiques de pente sont similaires au cahier des charges des véloroutes; Une variante est proposée par la RD 47 à la sortie de la ligne du Tacot à Richecourt pour rejoindre Ormoy. Le tracé principal à l'avantage de faire découvrir l'ancien patrimoine ferré de la haute-Saône, d'accéder aux châteaux de Ranzevelle et de Richecourt.

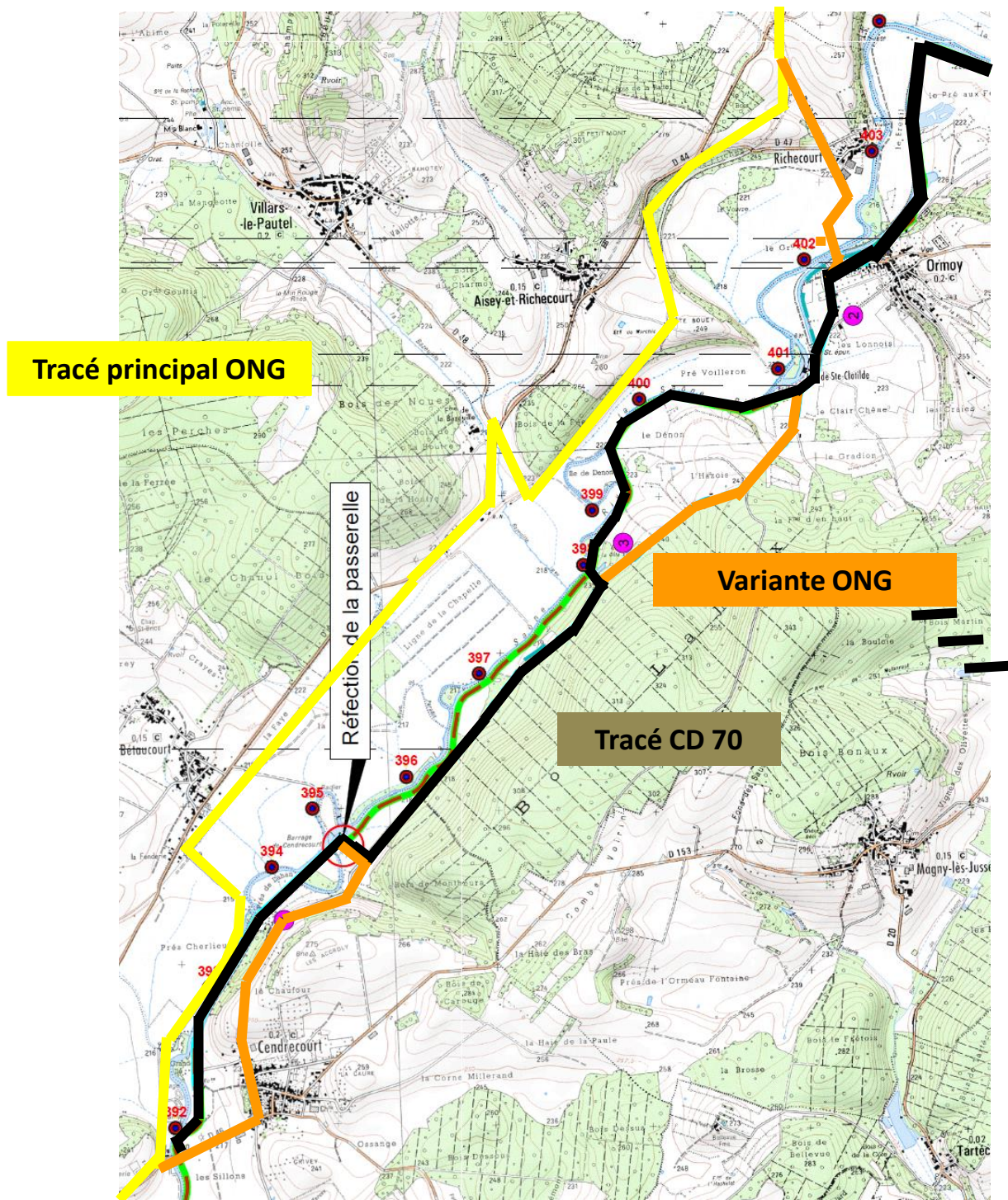


Section Ormoy (PK 403) Cendrecourt (PK 392)

Tracé principal (tracé jaune) et variante (tracé orange).

Le tracé principal emprunte la ligne du Tacot de Richecourt à Betaucourt. Des parties d'aménagement de la D44 pour contourner les propriétés privées sur le parcours (la largeur de la RD 44 le permet) peuvent être éventuellement réalisés. A Betaucourt, elle reprend le chemin vicinal du pré Cherlieu pour rejoindre le camping et la plage des bords de Saône et ensuite le centre-bourg de Jussey.

La variante emprunte sur sa totalité le chemin communal Ormoy-Cendrecourt. Au droit du bois Montheura, le tracé se divise en 2, un par la route, un qui longe la partie canalisée de la Saône. L'aménagement du tronçon pour rejoindre la partie canalisée devra être réalisé au minimum avec un support de caillou concassé. Le chemin communal sera partagé entre usagers. L'élargissement sera proscrit dans les parties de zones humides qui longe presque la totalité du chemin communal.



Section Ormoy (PK 403) Montureux-les Baulay (PK 392)

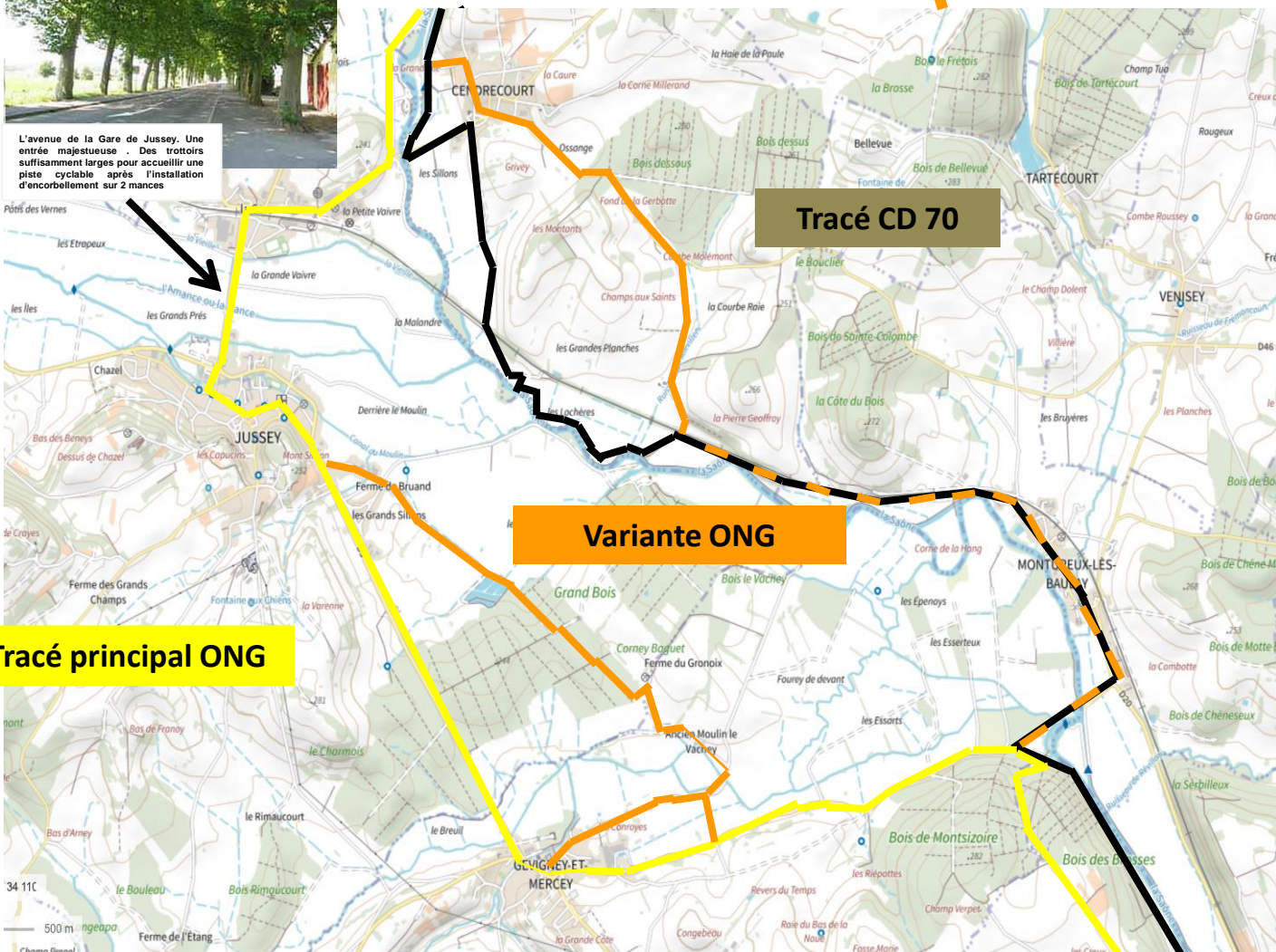
Tracé principal (tracé jaune) et variante (tracé orange).

Le tracé principal emprunte à l'entrée de Jussey la rue du 8 mai 1945, puis la majestueuse avenue de la gare bordée de platanes jusqu'à Jussey. La véloroute chemine ensuite dans le centre-bourg récemment rénové et bordé de commerces et de l'office de Tourisme. A la sortie de Jussey, le tracé continue sur la D3 aménagé avec un haut niveau de sécurité pour rejoindre Gevigney-et-Mercey. Après ce village, la véloroute chemine le long de la route départementale allant jusqu'à Montureux-les Baulay.

Une alternative est proposée à la sortie de Jussey. La variante emprunte le chemin passant devant la ferme Brulard et le lagunage de Jussey, avant de s'enfoncer dans la forêt dite du grand bois pour rejoindre la ferme du Gronoix (aménagement de 350 m de routes forestières et création de 150 mètres de voie nouvelles) puis ensuite l'Ancien Moulin de Vachey avant la route Montureux-les-Baulay ou rejoindre Gevigney-Mercey.



L'avenue de la Gare de Jussey. Une entrée majestueuse. Des trottoirs suffisamment larges pour accueillir une piste cyclable après l'installation d'encorbellement sur 2 mances

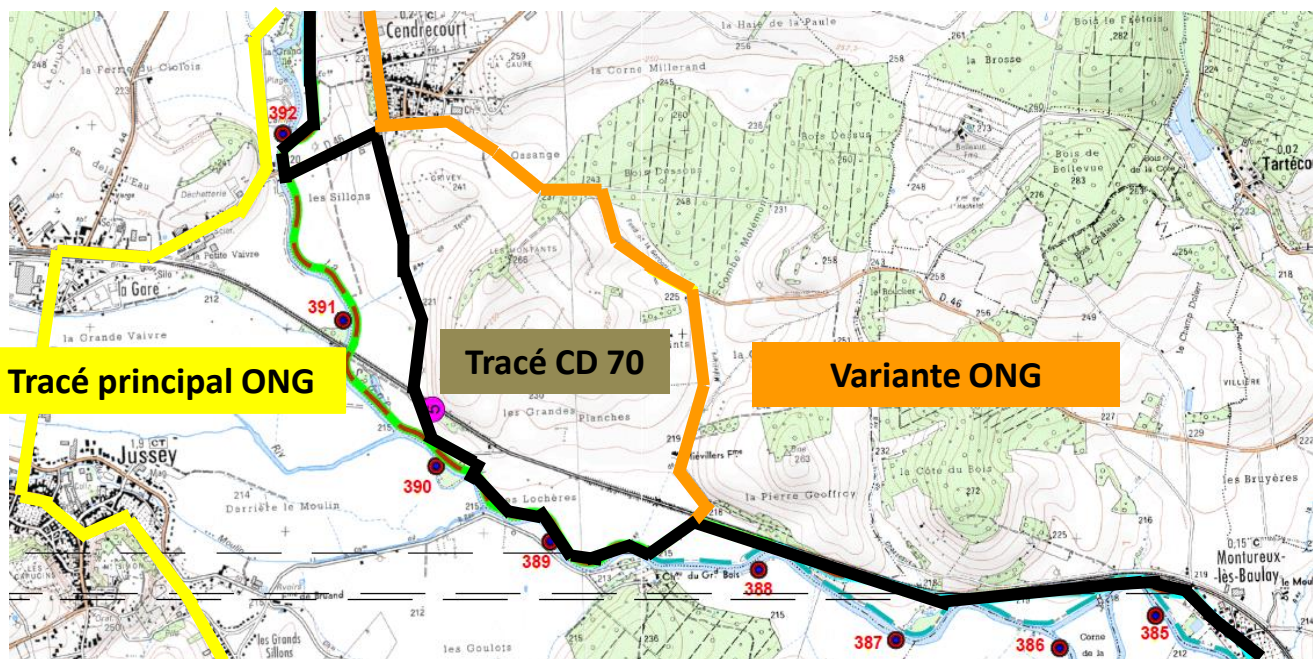


Section Cendrecourt (PK 392) à Montureux-les-Baulay (PK 385)

Tracé principal (tracé jaune) et variante (tracé orange).

Le tracé principal chemine dans Cendrecourt jusqu'à Jussey Gare et Jussey par les routes départementales D46 et D44.

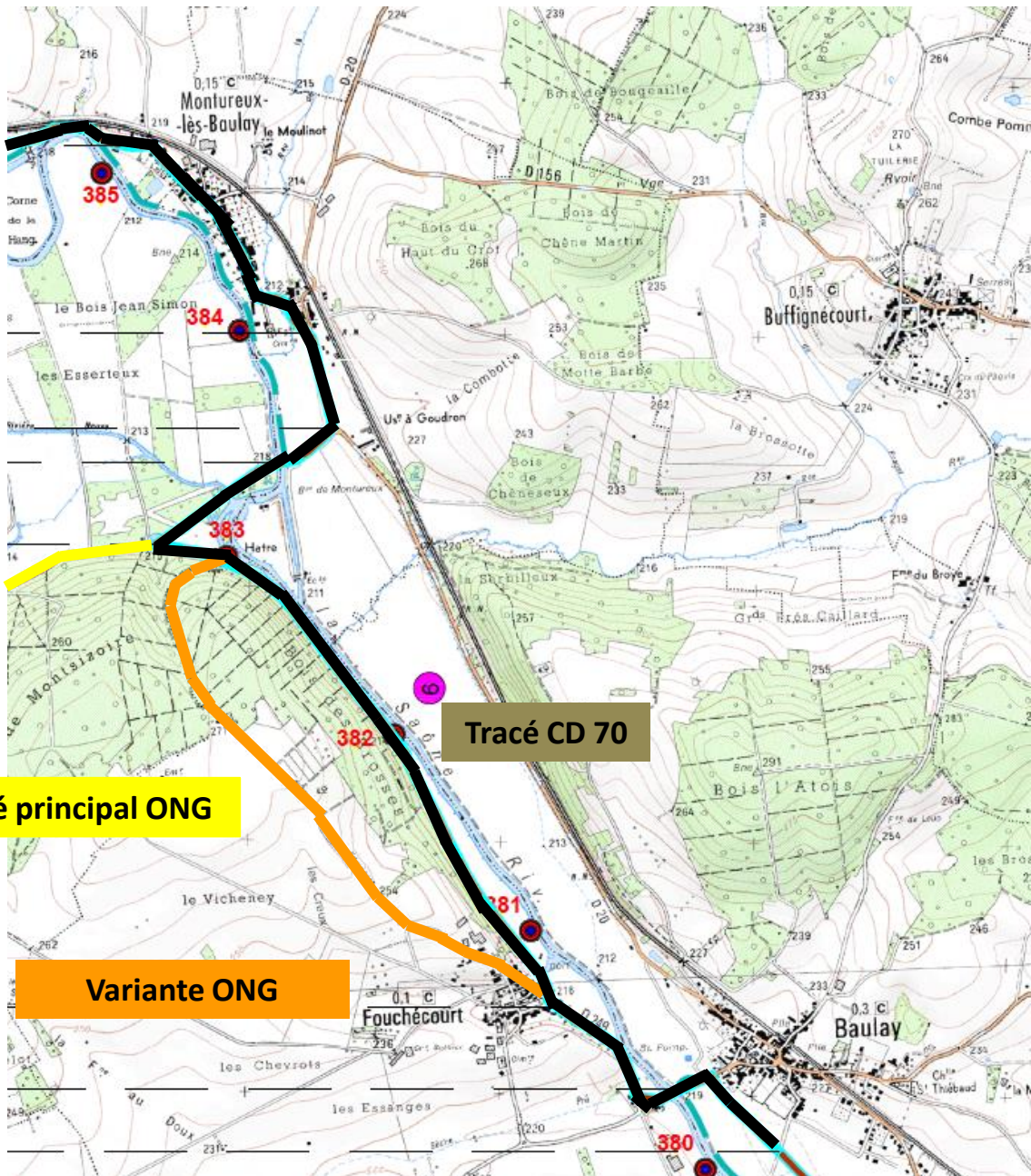
La variante emprunte la D46 de Cendrecourt jusqu'à la combe Molémont, avant de prendre le chemin de remembrement jusqu'au passage à niveau de la ligne SNCF Paris-Bâle. Le tracé longe ensuite la ligne SNCF jusqu'à Montureux les Baulay par le chemin vicinal.



Section Montureux-les-Baulay (PK 385) à Baulay (PK 380)

Tracé principal (tracé jaune) et variante (tracé orange).

Le tracé principal chemine le long de la D3 entre Jussey et Gevigny-Mercy avant d'emprunter la D54 en direction de Montureux-les-Baulay. Les ONG propose également une variante à l'élargissement de la D249 en empruntant les chemins du bois de Montsizoire et du bois des Brosses.



Tracé principal ONG

Variante ONG

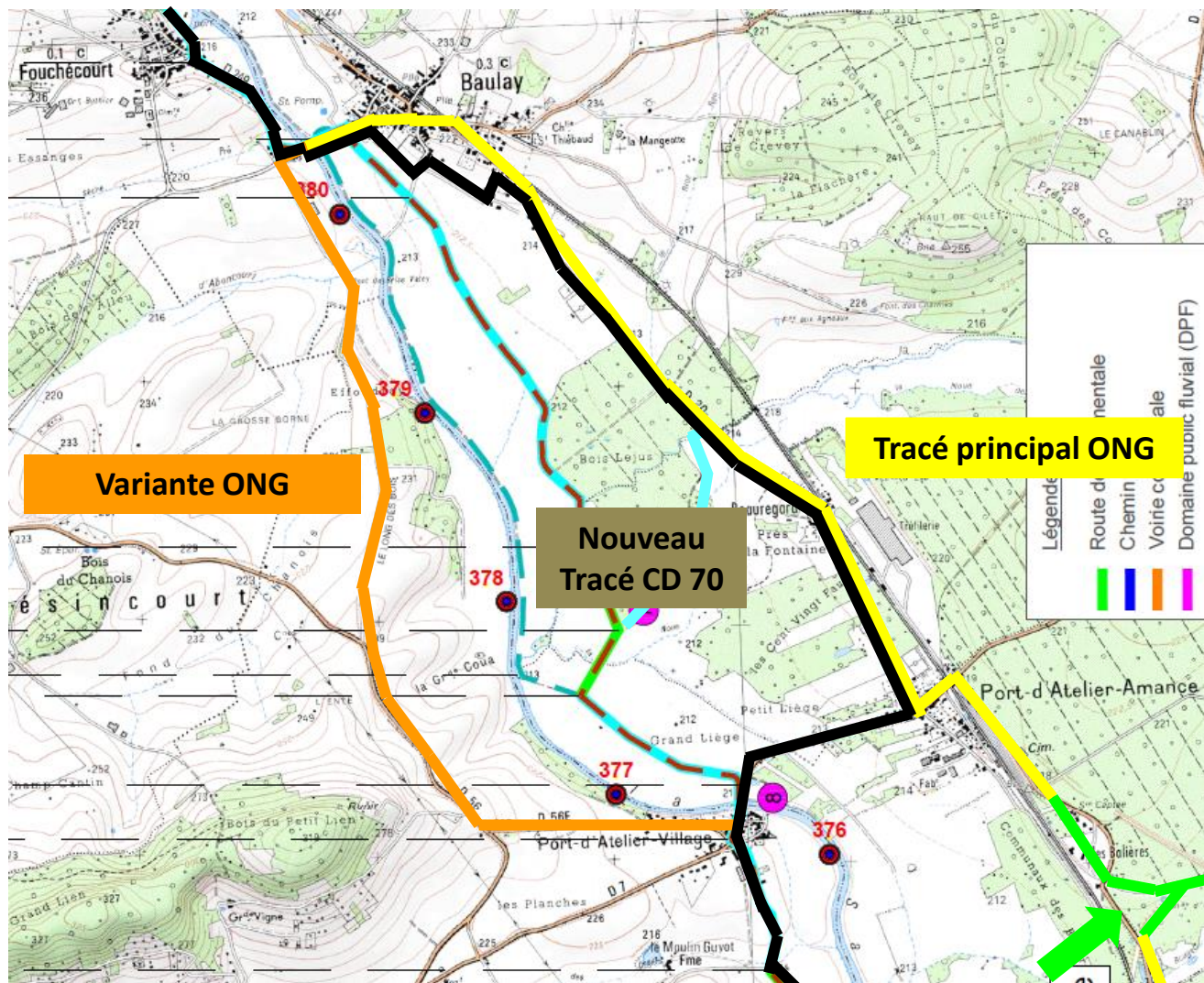
Tracé CD 70

Section Fouchécourt- (PK 381) à Port d'Atelier (PK 376)- variante F et G

Tracé principal (tracé jaune) et variante (tracé orange).

Le tracé principal emprunte la D 20 jusqu'à Port d'Atelier et permet l'interconnexion avec le projet de voie verte portée par la Communauté de Communes Terres de Saône sur l'ancienne voie de chemin de fer Port d'Atelier à Bourguignon-lès-Conflans . Elle devrait cheminer ensuite vers Conflans-sur-Lanterne, St-Loup-sur-Semouse puis et Plombières pour rejoindre la Véloroute l'Echappée Bleue (ex Charles le Téméraire) plus au nord (tracé vert). Ce tracé a été en parti repris par le CD 70

La variante emprunte la D249 depuis Fouchécourt, la voie communale dite route de Purgerot, pour rejoindre la RD 56 et la D56 E jusqu'à Port d'Atelier Village. Ce tracé a été repris par le CD 70.



Interconnexion à la Voie portée par la Communauté de Communes Terres de Saône sur l'ancienne voie de chemin de fer Port d'Atelier à Bourguignon-lès-Conflans . Elle devrait cheminer ensuite vers Conflans-sur-Lanterne, St-Loup-sur-Semouse puis et Plombières pour rejoindre la Véloroute l'Echappée Bleue (ex Charles le Téméraire) plus au nord

Section Port d'Atelier (PK 376) à Conflandey (PK 373)

Tracé principal (tracé jaune) et variante (tracé orange).

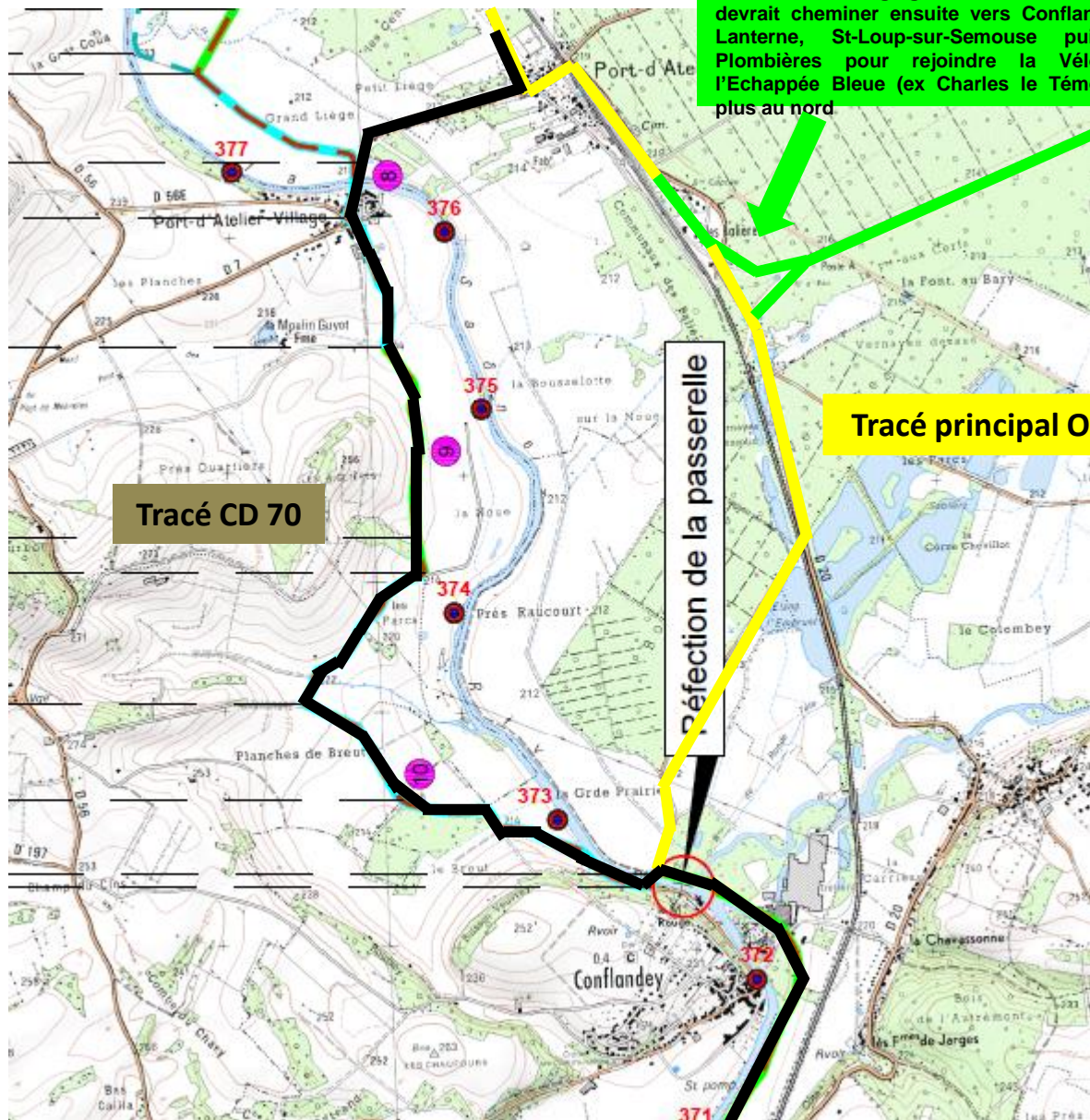
Le tracé principal emprunte dans la continuité de Port d'Atelier, la D 20 pour se rendre à Amoncourt. Au droit du pont ferroviaire souterrain et des ballastières de l'Emprunt, elle chemine sur la route communale qui rejoint Conflandey. Cette variante permet l'interconnexion avec le projet de voie verte portée par la Communauté de Communes Terres de Saône sur l'ancienne voie de chemin de fer Port d'Atelier à Bourguignon-lès-Conflans . Elle devrait cheminer ensuite vers Conflans-sur-Lanterne, St-Loup-sur-Semouse puis et Plombières pour rejoindre la Véloroute l'Echappée Bleue (ex Charles le Téméraire) plus au nord (tracé vert)

Interconnexion à la Voie portée par la Communauté de Communes Terres de Saône sur l'ancienne voie de chemin de fer Port d'Atelier à Bourguignon-lès-Conflans . Elle devrait cheminer ensuite vers Conflans-sur-Lanterne, St-Loup-sur-Semouse puis et Plombières pour rejoindre la Véloroute l'Echappée Bleue (ex Charles le Téméraire) plus au nord

Tracé principal ONG

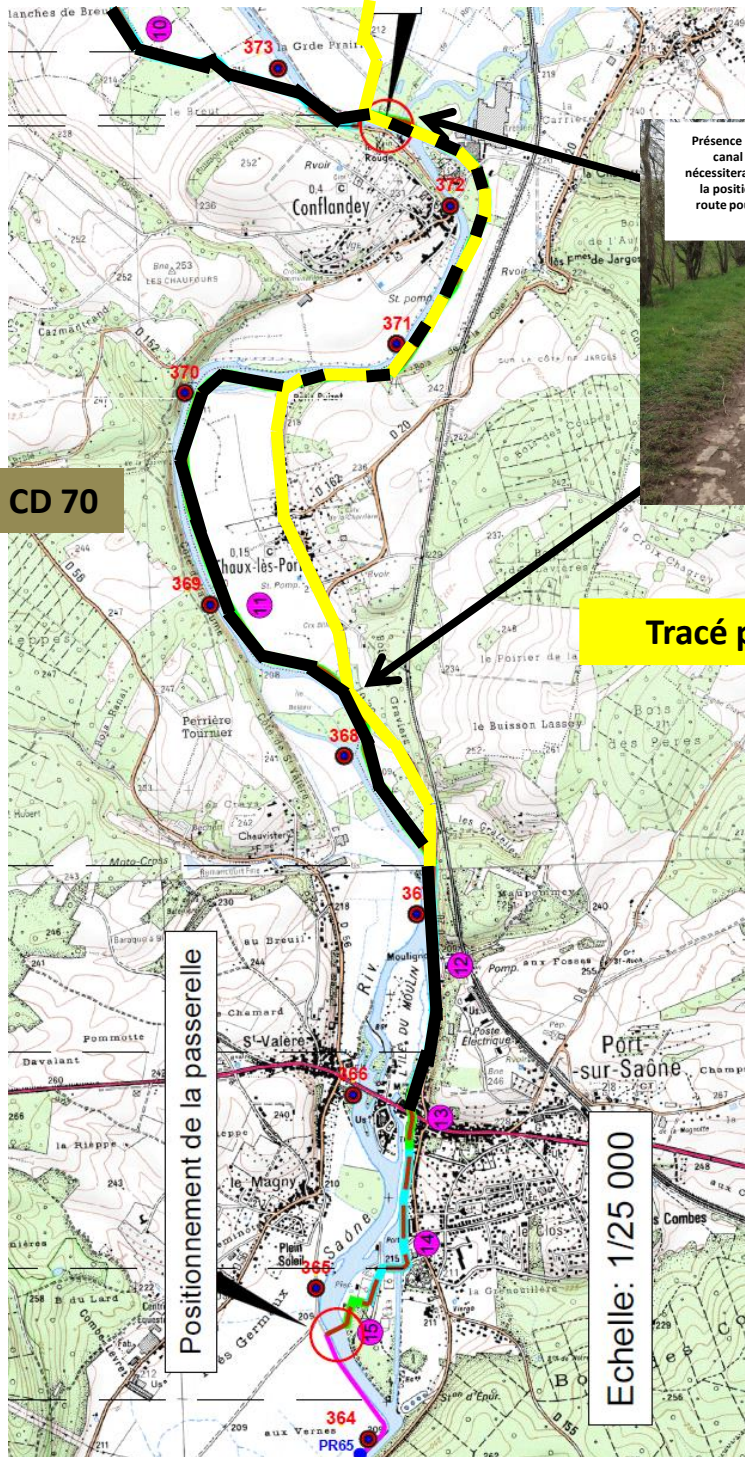
Tracé CD 70

Réfection de la passerelle



Section Conflandey(PK 373) à Port-sur-Saône (PK 367)

La variante I (tracé en jaune) emprunte le chemin de halage de Conflandey pour rejoindre Chaux-les-Port à la bifurcation du bois de Petit Peuzet. Elle chemine suite dans le village jusqu'à la D20 qui sera aménagée jusqu'à Port-sur-Saône.



Tracé CD 70

Tracé principal ONG

Positionnement de la passerelle

Echelle: 1/25 000



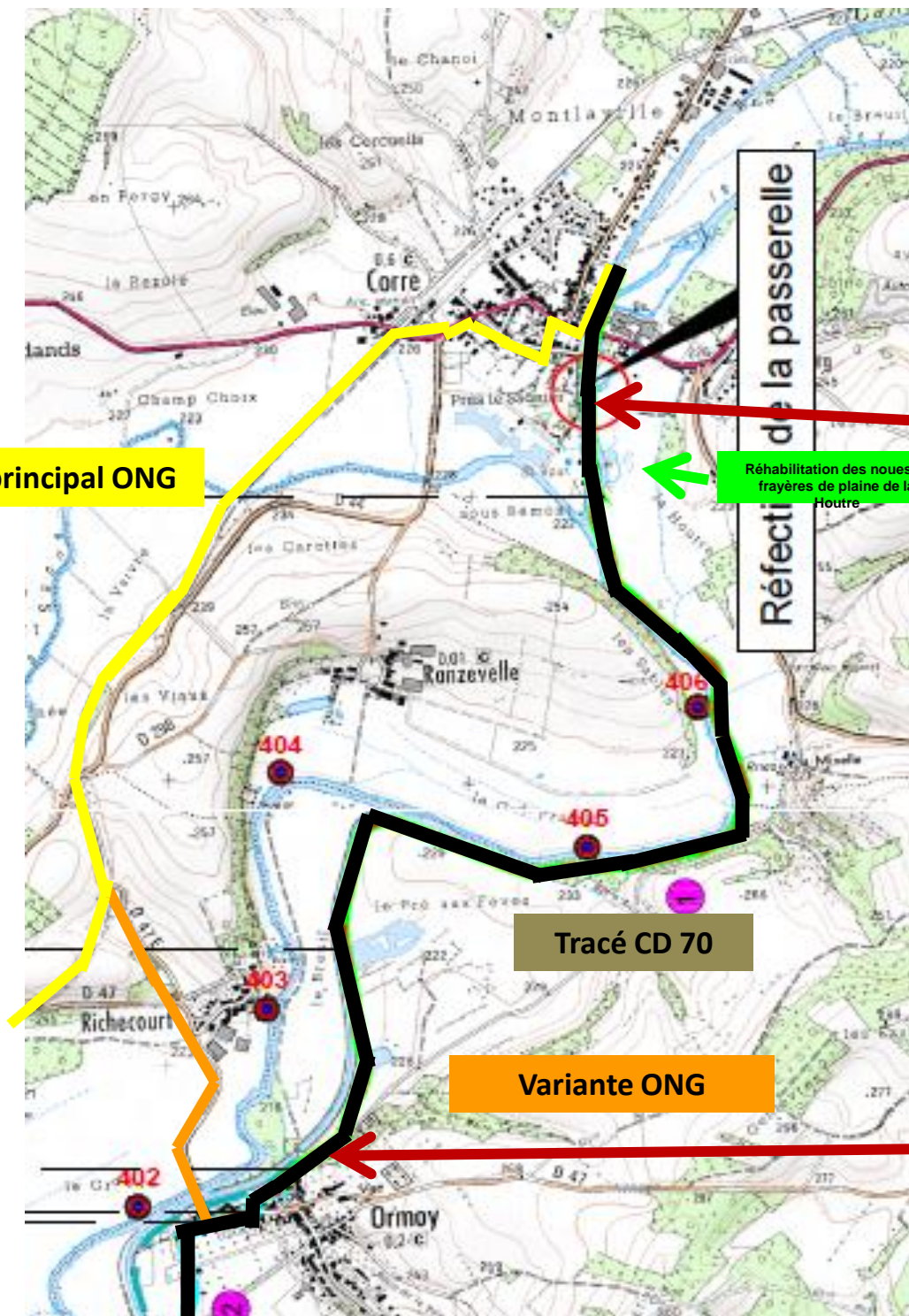


Les mesures de préservation et de renforcement de l'environnement

Section Corre (PK 407) à Ormoy (PK 403)

Les mesures compensatoires consisteront à :

- la réhabilitation des noues et frayères de la plaine de la Houtre
- la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la végétation des berges du bord de Saône qui consistera à limiter le broyage de la végétation par VNF ou les entreprises d'entretien mandatées par le CD 70, des parties non canalisées et canalisées (dérivations) et permettre ainsi le développement d'une ripisylve et d'arbres de haute-tige . Arbres qui assureront le marquage de la vallée, la protection des berges et l'épuration des eaux tout en favorisant la biodiversité

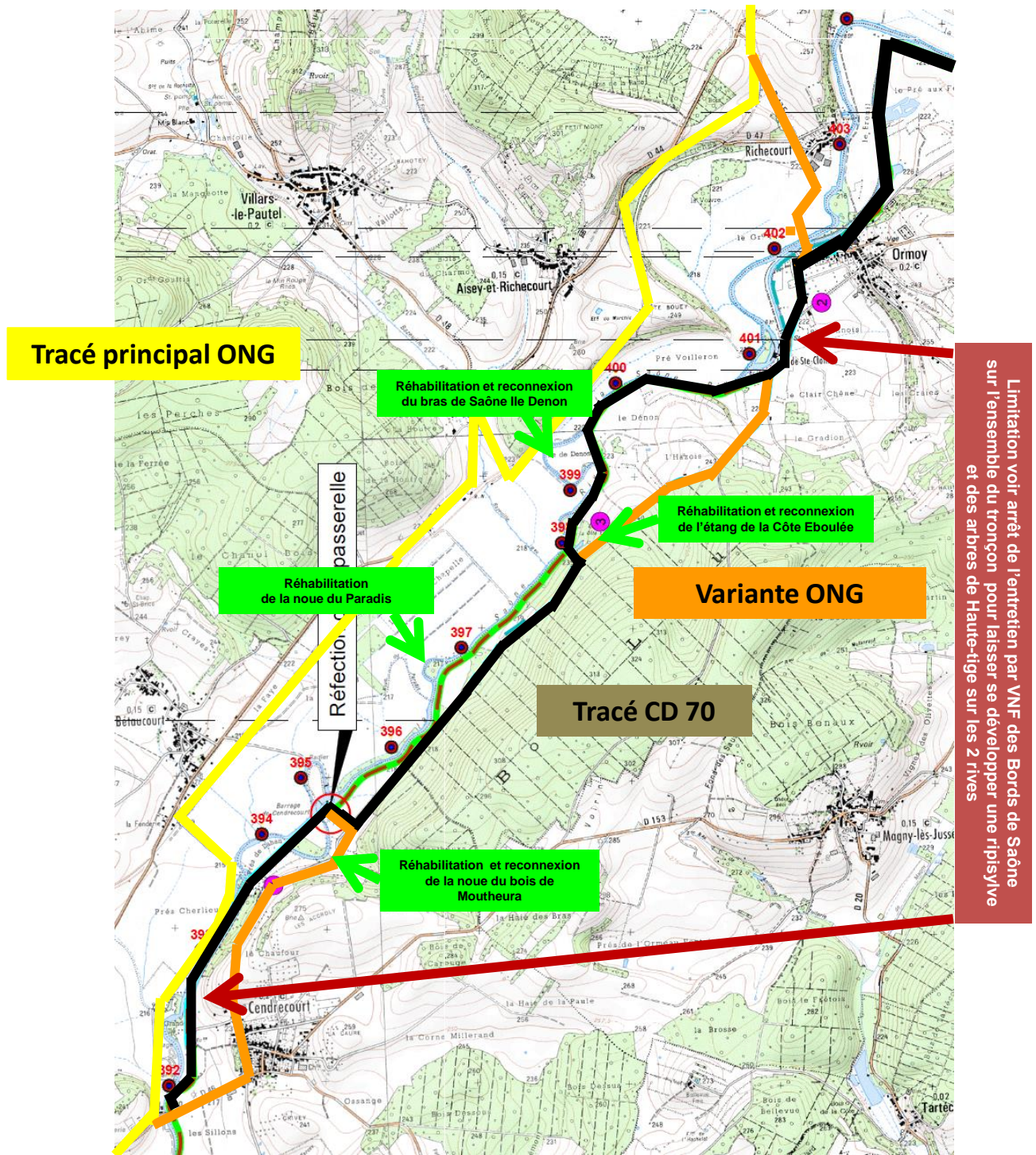


Limitation voir arrêt de l'entretien par VNF des Bords de Saône sur l'ensemble du tronçon pour laisser se développer une ripisylve et des arbres de Haute-tige sur les 2 rives

Section Ormoy (PK 403) à Cendrecourt (PK 392)

Les mesures compensatoires à :

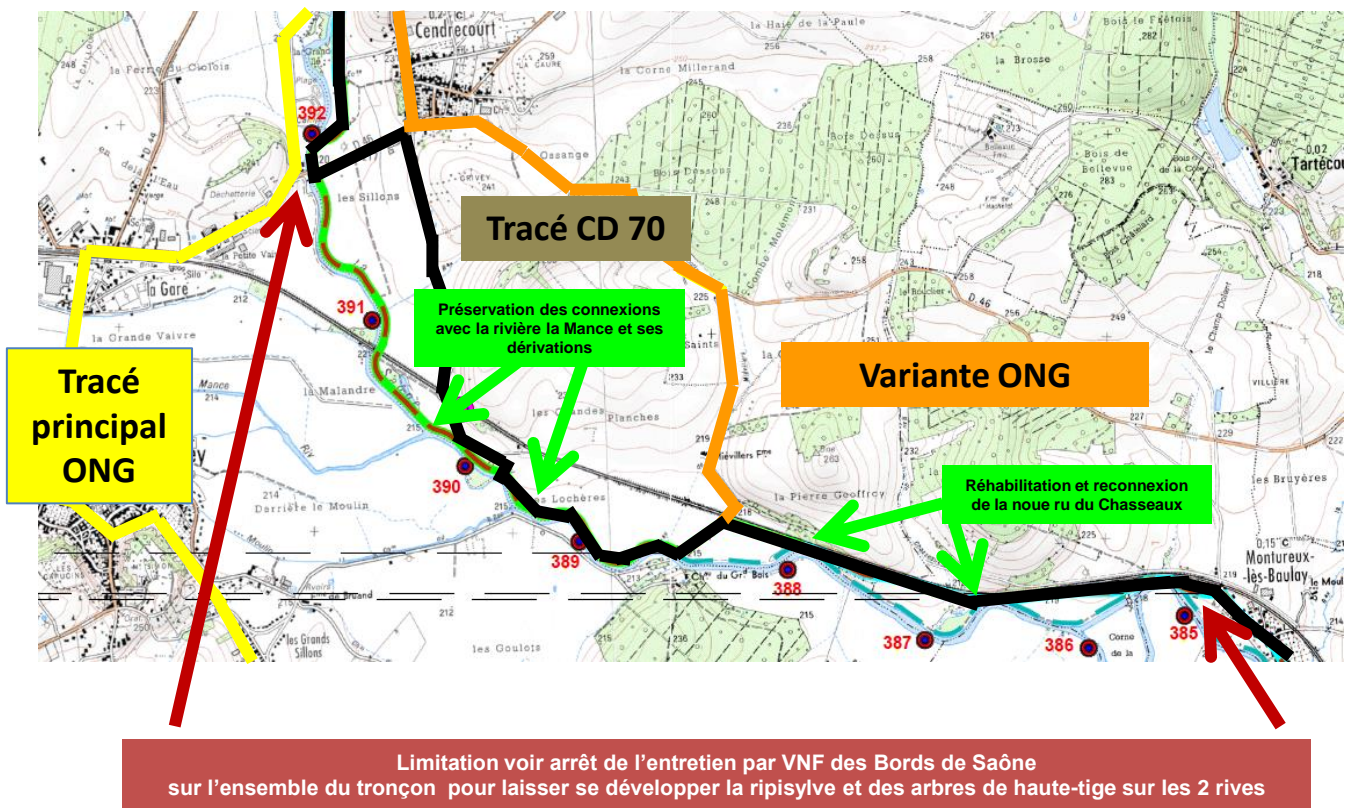
- la réhabilitation des anciens bras et noues de l'île Denon, du Paradis et du bois du Moutheura , de l'étang de la Côte Eboulée
- la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la végétation des berges du bord de Saône qui consistera à limiter le broyage de la végétation par VNF ou les entreprises d'entretien mandatées par le CD 70, des parties non canalisées et canalisées (dérivations) et permettre ainsi le développement d'une ripisylve et d'arbres de haute-tige . Arbres qui assureront le marquage de la vallée, la protection des berges et l'épuration des eaux tout en favorisant la biodiversité.



Section Cendrecourt (PK 392) à Montureux-les-Baulay (PK 385)

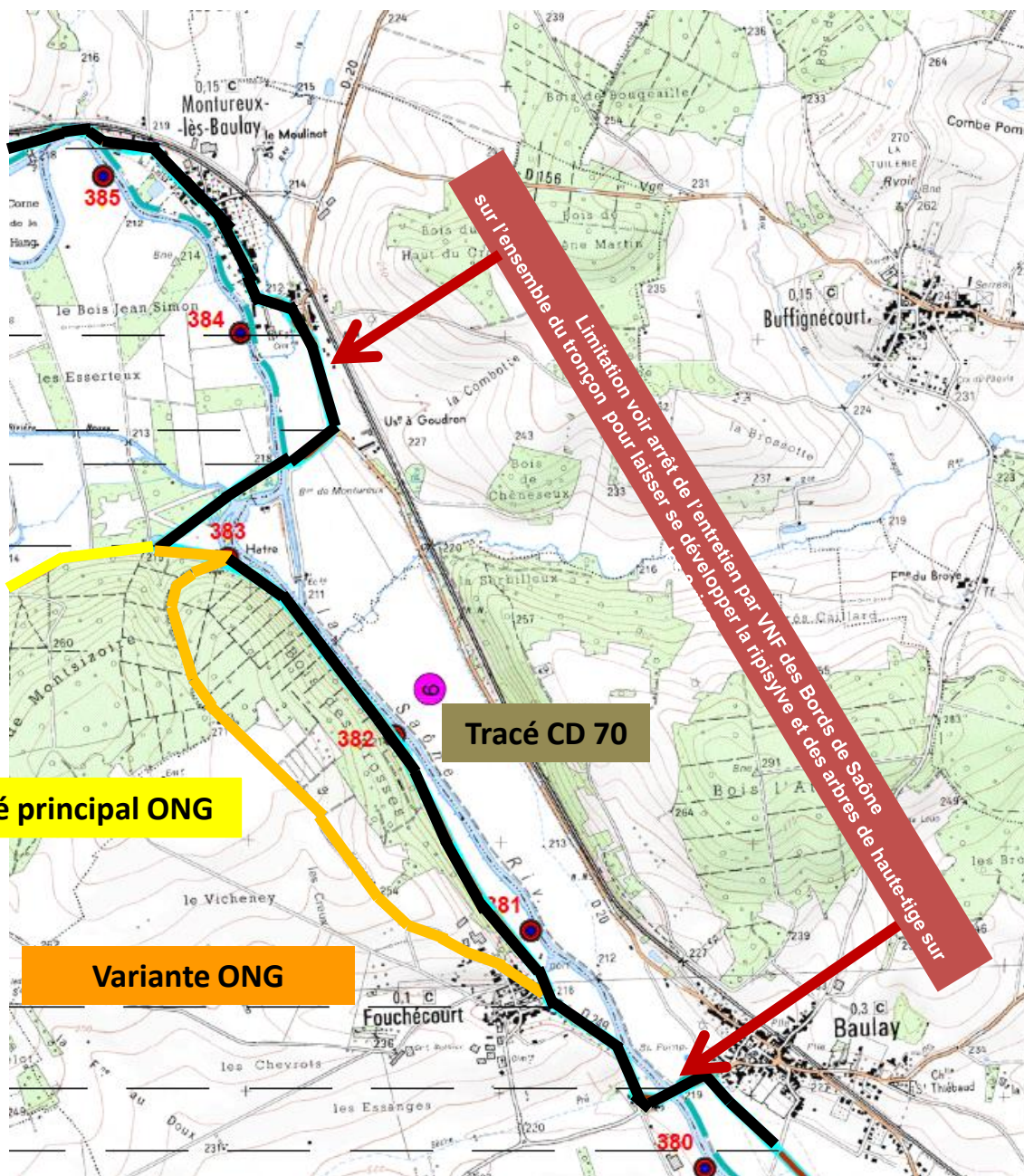
Les mesures compensatoires à:

- la préservation des connexions Saône et les 2 Mance
- la réhabilitation et la reconnexion de la noue du ru de Chasseaux
- la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la végétation des berges du bord de Saône qui consistera à limiter le broyage de la végétation par VNF ou les entreprises d'entretien mandatées par le CD 70, des parties non canalisées et canalisées (dérivations) et permettre ainsi le développement d'une ripisylve et d'arbres de haute-tige. Arbres qui assureront le marquage de la vallée, la protection des berges et l'épuration des eaux tout en favorisant la biodiversité.



Section Montureux-les-Baulay (PK 385) à Baulay (PK 380)

Les mesures compensatoires consistera à la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la végétation des berges du bord de Saône qui consistera à limiter le broyage de la végétation par Moucheur VNF ou les entreprises d'entretien mandatées par le CD 70, des parties non canalisées et canalisées (dérivations) et permettre ainsi le développement d'une ripisylve et d'arbres de haute-tige . Arbres qui assureront le marquage de la vallée, la protection des berges et l'épuration des eaux tout en favorisant la biodiversité..



Tracé principal ONG

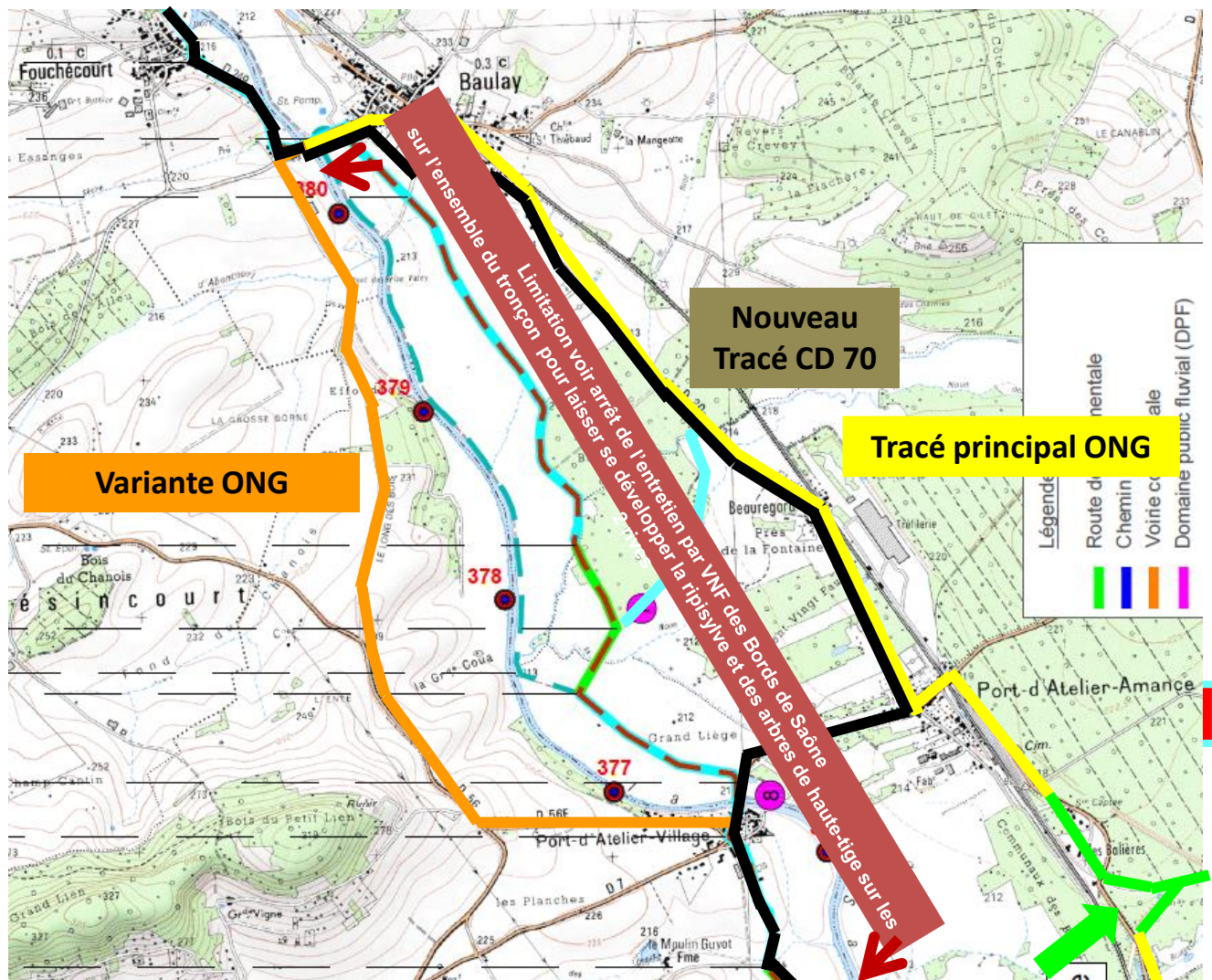
Variante ONG

Tracé CD 70

sur l'ensemble du tronçon Limitation voir arrêt de l'entretien par VNF des Bords de Saône pour laisser se développer la ripisylve et des arbres de haute-tige sur

Section Fouchecourt- (PK 381) à Port d'Atelier (PK 376)

Les mesures compensatoires consisteront à la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la végétation des berges du bord de Saône qui consistera à limiter le broyage de la végétation par VNF ou les entreprises d'entretien mandatées par le CD 70, des parties non canalisées et canalisées (dérivations) et permettre ainsi le développement d'une ripisylve et d'arbres de haute-tige . Arbres qui assureront le marquage de la vallée, la protection des berges et l'épuration des eaux tout en favorisant la biodiversité.



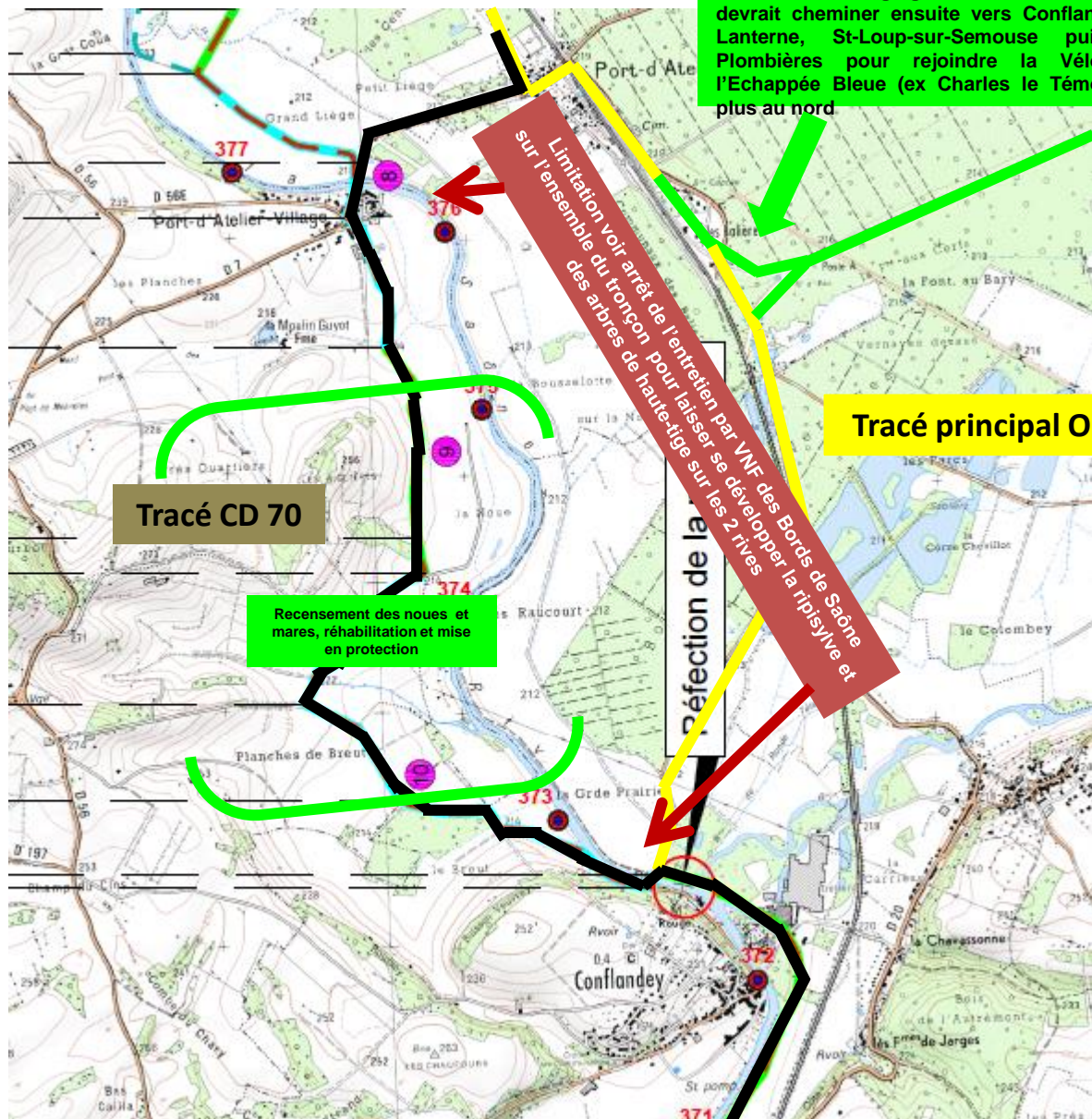
Interconnexion à la Voie portée par la Communauté de Communes Terres de Saône sur l'ancienne voie de chemin de fer Port d'Atelier à Bourguignon-lès-Conflans . Elle devrait cheminer ensuite vers Conflans-sur-Lanterne, St-Loup-sur-Semouse puis et Plombières pour rejoindre la Véloroute l'Echappée Bleue (ex Charles le Téméraire) plus au nord

Section Port d'Atelier (PK 376) à Conflandey (PK 373)

Les mesures compensatoires consisteront au:

- au recensement, la réhabilitation et la mise en protection des mares et noues depuis au bas de Chargey les Port jusqu'aux Pré-Raucourt
- la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la végétation des berges du bord de Saône qui consistera à limiter le broyage de la végétation par VNF ou les entreprises d'entretien mandatées par le CD 70, des parties non canalisées et canalisées (dérivations) et permettre ainsi le développement d'une ripisylve et d'arbres de haute-tige . Arbres qui assureront le marquage de la vallée, la protection des berges et l'épuration des eaux tout en favorisant la biodiversité.

Interconnexion à la Voie portée par la Communauté de Communes Terres de Saône sur l'ancienne voie de chemin de fer Port d'Atelier à Bourguignon-lès-Conflans . Elle devrait cheminer ensuite vers Conflans-sur-Lanterne, St-Loup-sur-Semouse puis et Plombières pour rejoindre la Véloroute l'Echappée Bleue (ex Charles le Téméraire) plus au nord



Tracé CD 70

Recensement des noues et mares, réhabilitation et mise en protection

Limitation voir arrêt de l'entretien par VNF des Bords de Saône sur l'ensemble du tronçon pour laisser se développer la ripisylve et des arbres de haute-tige sur les 2 rives

Tracé principal ONG

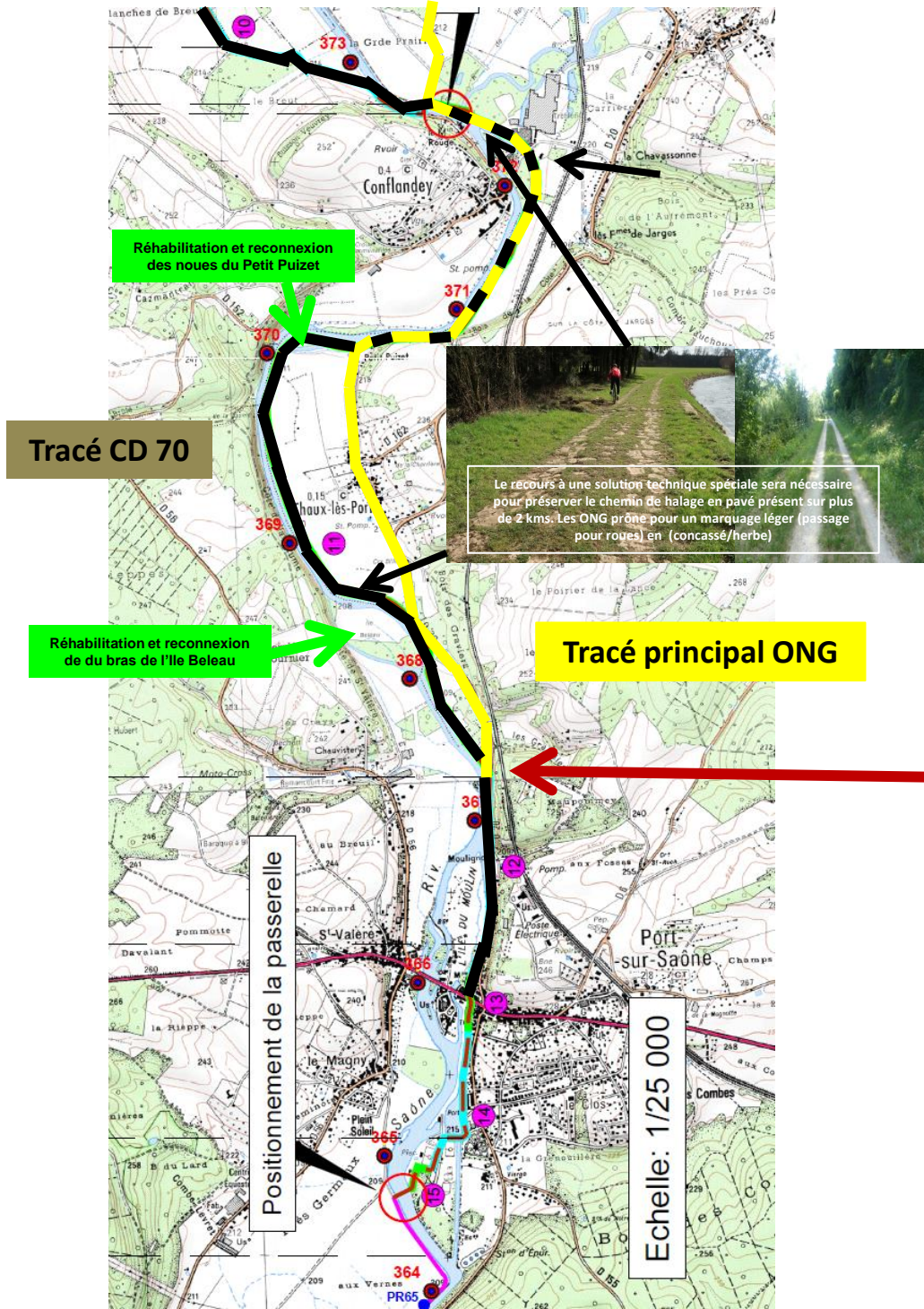
Définition de la ripisylve

Interconnexion à la Voie portée par la Communauté de Communes Terres de Saône sur l'ancienne voie de chemin de fer Port d'Atelier à Bourguignon-lès-Conflans . Elle devrait cheminer ensuite vers Conflans-sur-Lanterne, St-Loup-sur-Semouse puis et Plombières pour rejoindre la Véloroute l'Echappée Bleue (ex Charles le Téméraire) plus au nord

Section Conflandey(PK 373) à Port-sur-Saône (PK 367) - variante I

Les mesures compensatoires

- à la conservation du chemin de halage en pierre
- la réhabilitation des noues du Petit Puizet et de Ile Beleau.
- la mise en place d'un plan de gestion différenciée de la végétation des berges du bord de Saône qui consistera à limiter le broyage de la végétation par VNF ou les entreprises d'entretien mandatées par le CD 70, des parties non canalisées et canalisées (dérivations) et permettre ainsi le développement d'une ripisylve et d'arbres de haute-tige . Arbres qui assureront le marquage de la vallée, la protection des berges et l'épuration des eaux tout en favorisant la biodiversité.



Limitation voir arrêt de l'entretien par VNF des Bords de Saône sur l'ensemble du tronçon pour laisser se développer une ripisylve et des arbres de haute-tige sur les 2 rives